

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024 - 044**

Objet :

Convention de partenariat ponctuel entre l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault » et le Camping « L'Affenage »

Date de la convocation : 20/06/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	18
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, OULLIE Laurent, RENOUARD Nathalie, MANDON Éric, MARY Julien,

Etaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), CORIA Mathieu (donne pouvoir à CUTANDA Josette), PARRA Christophe (donne pouvoir à LAFON Alain), ORTUNO Thierry (donne pouvoir à CLAVEL Inès), VALERO Fanny (donne pouvoir à RENOUARD Nathalie), REKKAB Claude (donne pouvoir à DESCAMPS Danièle)

Absents :

La présente convention formalise un partenariat ponctuel entre le Camping Municipal l'Affenage et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault dans le cadre de l'événement "Musette & Bicyclette" se tenant au Pouget les 19 et 20 octobre 2024.

Ce partenariat a pour objet de promouvoir et commercialiser des nuitées touristiques pour l'événement "Musette & Bicyclette". L'OTI s'engage à proposer un code promotionnel offrant 10% de réduction sur les nuitées du 19 au 20 octobre 2024.

Des actions de promotion seront mises en œuvre pour faire connaître l'offre, et les participants seront informés du code de réduction lors de leur inscription en ligne.

Le partenariat est valable uniquement pour la période de l'événement.

Les réservations se feront via les canaux traditionnels : téléphone, email, site internet, ou l'Agence de Voyage Locale de l'OTI.

Le camping s'engage également à participer à la prise de photos/vidéos durant l'événement et à promouvoir l'événement sur son site internet.

En cas de litige, les parties tenteront de parvenir à un règlement à l'amiable. Si nécessaire, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

Cette convention de partenariat représente une opportunité de valoriser notre commune lors de l'événement "Musette & Bicyclette", en encourageant la venue de touristes grâce à une offre promotionnelle attractive.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention pré-opérationnelle ci-annexée à conclure entre l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault », sise 2, parc d'activité de Camalce – 34150 GIGNAC, représenté par son président, Monsieur Claude CARCELLER et le Camping « L'Affenage ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, le 27 juin 2024

Le Maire
Thibaut BARRAL

